

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON

26/10/2023

N° E23000141 /69

la présidente du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 26/10/2023

CODE :

Vu enregistrée le 16/10/2023, la lettre par laquelle le Maire de SAINT-PIERRE-LA-PALUD demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de modification n° 5 du plan local d'urbanisme de la commune ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Denis SIDOT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.


ARTICLE 2 : Madame Marie-Jeanne COURTIER est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de SAINT-PIERRE-LA-PALUD, à Monsieur Denis SIDOT et à Madame Marie-Jeanne COURTIER.

Fait à Lyon, le 26/10/2023

Pour la première vice-présidente empêchée,
Le président de permanence


Juan Segado